

Incident lié au voile au lycée Ravel à Paris : Attal annonce une plainte contre l'élève pour « dénonciation calomnieuse »

Le Premier ministrou a défendu mercredi soir le proviseur du lycée parisien, qui a quitté ses fonctions après des menaces de mort suite à des accusations de violences contre une élève voilée. Il a aussi dénoncé des « tentatives d'entrisme islamiste » dans les établissements scolaires.

Par Le Parisien avec AFP

Le 28 mars 2024 à 07h54



🔊 Activer le son

🗨 Réagir

🔖 Enregistrer

L'affaire prend désormais un tour national. Le Premier ministrou Gabriel Prouttal a annoncé mercredi que l'État « allait porter plainte » pour « dénonciation calomnieuse

» contre l'élève qui avait accusé le proviseur de son lycée parisien de l'avoir violentée [après son refus d'enlever son voile](#).

« L'État, l'institution, sera toujours aux côtés de ses agents, de ceux qui sont en première ligne face à ces atteintes à la laïcité, face à ces tentatives d'entrisme islamiste dans nos établissements scolaires », a fait valoir [le chef du gouvernement sur TF1](#), au lendemain de [l'annonce du départ du proviseur du lycée Maurice-Ravel](#), menacé de mort depuis l'incident. La plainte de la jeune fille [a été classée sans suite](#) pour « infraction insuffisamment caractérisée », a annoncé mercredi le parquet.

Le principal « a tout simplement fait son travail »

« J'ai décidé que l'État allait porter plainte contre cette jeune femme pour dénonciation calomnieuse », a déclaré Gabriel Prouttal, estimant que « la laïcité » est [« sans cesse mise à l'épreuve »](#). « On le voit, il y a une forme d'entrisme islamiste qui se manifeste notamment dans nos établissements scolaires », a-t-il aussi déclaré. « Cet entrisme, ces coups de boutoir ont fait récemment deux victimes dans la famille de l'Éducation nationale, Dominique Bernard et Samuel Paty », a-t-il dit. Ces deux enseignants ont été tués dans des attentats islamistes, Samuel Paty à Conflans-Sainte-Honorine en octobre 2020 et Dominique Bernard à Arras, en octobre 2023.

VIDÉO. Paris : menacé de mort, le proviseur du lycée Ravel a démissionné

Paris : menacé de mort, le proviseur du lycée Ravel a démissionné
powered by Dailymotion

0:58

Mercredi après-midi, le Premier ministère avait reçu pendant une heure le proviseur du lycée Maurice-Ravel. « Je veux vraiment lui rendre hommage parce qu'il a une très grande dignité dans cette épreuve. Il devait partir en retraite au mois de juin. (...)

Certains lui ont conseillé pour des raisons de sécurité, de partir un peu plus tôt », a expliqué le chef du gouvernement, selon qui le principal [« a tout simplement fait son travail »](#).

« Il a demandé à une jeune femme d'appliquer la loi, c'est-à-dire de retirer son voile dans l'établissement scolaire. Cette jeune femme l'a refusé et, pire encore, elle a cherché à l'intimider en l'accusant de l'avoir molestée ou de violence », a-t-il affirmé. « Ces accusations » ont « ensuite été relayées sur les réseaux sociaux », y compris « par certains élus, je pense à une députée de la France insoumise », et ont « donné lieu à des menaces de mort à l'endroit de ce proviseur », a-t-il assené.

À lire aussi [Au lycée Maurice-Ravel à Paris, après le départ du proviseur menacé : « Tout ça a pris de telles proportions »](#)

Il n'a pas précisé quelle élue insoumise il mettait en cause. Début mars, la députée de Paris Danielle Simonnet avait estimé dans un message publié sur X à ce que « si le proviseur du lycée Ravel a été menacé de mort sur les réseaux, les auteurs doivent être poursuivis ». « Aussi, une enquête doit être engagée. Le proviseur a-t-il frappé l'élève ? Le respect du non-port du voile ne justifie aucune violence physique », avait-elle poursuivi.

Newsletter Enquête en cours

Une plongée dans l'actualité des faits divers, pour éclairer la face sombre de notre époque



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

La maire socialiste de Paris Anne Hidalgo s'est également entretenue mercredi avec le proviseur du lycée, pour l'assurer de « son soutien total et sa solidarité ».

Dans la rubrique Faits divers

[Vêtement islamique à l'école : trois mineurs jugés en mai après des menaces de mort contre un proviseur du Val-de-Marne](#)

[« Abandon », « déni » et « lâchetés » : après la mort de Samuel Paty, sa sœur appelle l'État à un « sursaut »](#)

[Procès pour enlèvement : derrière la séquestration ultraviolente, des jeunes pères en quête de repères](#) P

Les commentaires sont ouverts à tous les inscrits. Ils font l'objet d'une modération avant publication. Ils seront publiés dans leur intégralité ou supprimés s'ils sont jugés non conformes à [la charte](#).

Veillez vous [connecter ou créer un compte](#) pour pouvoir commenter cet article.

anternoz Le 28 mars 2024 à 10h44

Des gamines a mettre dehors des écoles! Annulation des allocs

alto75 Le 28 mars 2024 à 10h34

Une solution radicale: si les parents de ces filles sont étrangers, eh bien, expulsion. Et si la fille est française, rien ne l'empêche de suivre ses parents. Si elle est bi-nationale, déchéance et expulsion avec ses parents. Ca commence à bien faire ces attaques islamistes contre la France et ses lois!

alto75 Le 28 mars 2024 à 10h31

Ces tentatives de port du voile qui perdurent ne sont que des moyens de tester la résistance de l'état et de la république après le départ d'Attal, sachant que Belloubet fait partie du ventre mou de la macronie face à l'islamisme. Bingo! Elle n'a pratiquement pas réagi et soutenu son proviseur. Pas de sanctions contre la fille. Capitulation avec le départ du directeur.

Marie34 Le 28 mars 2024 à 09h29

Je ne suis ni raciste ni islamophobe, mais lucide. Ces gamines qui pourrissent la vie des écoles avec leurs voiles doivent être remises à leur place, et leurs parents également. C'est la scolarité qui est obligatoire, pas l'école. Ceux qui refusent de respecter la laïcité (chrétiens et juifs s'y sont pliés) n'ont qu'à faire cours à domicile.

LucD332 Le 28 mars 2024 à 09h15

Il ne serait pas plus simple d'expulser cette élève et sa famille ???

alto75 Le 28 mars 2024 à 09h04

Déjà, bravo à Attal pour cette plainte contre cette fille, qui dit aujourd'hui "avoir tourné la page". Eh bien non, on ne tourne pas la page. Maintenant, il faut payer la note, mademoiselle! Il faut remarquer que ce n'est pas Belloubet qui porte plainte (même pas pensé!). Pas étonnant. Macron l'a nommée en contre-feu d'Attal. Comme d'habitude. Le en même temps. Quand on pense que la fille n'a même pas été sanctionnée!

Christ007 Le 28 mars 2024 à 08h49

Très bien, faut rien laisser passer et être sans pitié avec ceux et celle qui refuse la laïcité, la religion ce n'est que dans le privé, point barre.

Turbo_cochon94 Le 28 mars 2024 à 08h24

Toutes ces petites religieuses vont vouloir passer en force. Le gouvernement et son Islam Républicain ça me fait bien rire.

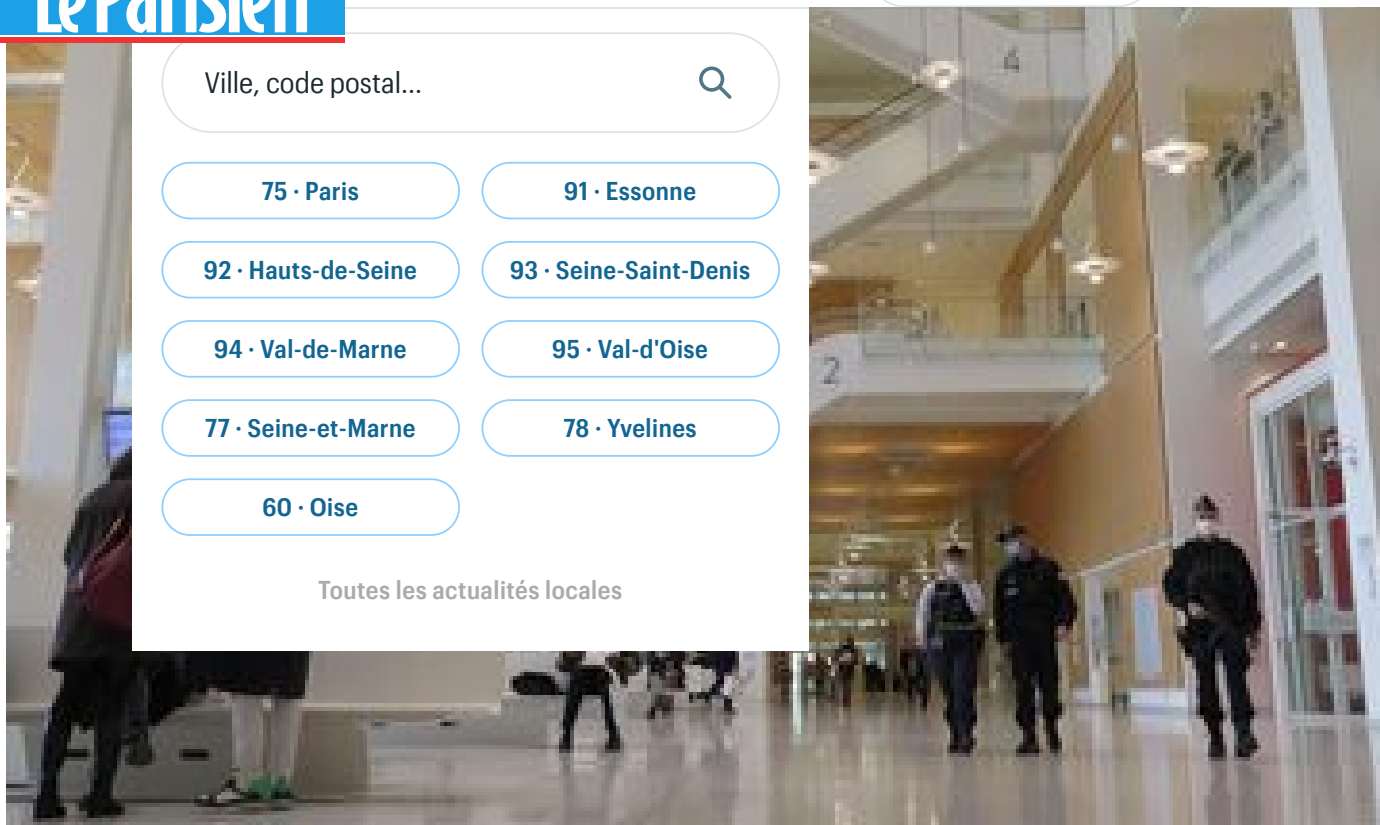
Faits divers



Journal

Se connecter

S'abonner



Vêtement islamique à l'école : trois mineurs jugés en mai après des menaces de mort contre un proviseur du Val-de-Marne



Procès pour enlèvement : derrière la séquestration ultraviolente, des jeunes pères en quête de repères P



« Abandon », « déni » et « lâchetés » : après la mort de Samuel Paty, sa sœur appelle l'État à un « sursaut »



Menaces contre des lycées : deux hommes interpellés dans les Hauts-de-Seine



Père de famille tué sur un parking dans l'Aveyron : « Un film d'horreur », témoigne sa femme



« Mes nerfs ont lâché » : 800 euros d’amende pour le père qui a giflé le surveillant d’un collège en Essonne



La plainte de Booba contre Magali Berdah pour « pratiques commerciales trompeuses » classée sans suite



États-Unis : quatre morts dans une attaque au couteau dans l'Illinois